

LA DÉMOCRATIE LYONNAISE,

REVUE MENSUELLE,
POLITIQUE, SOCIALE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

42 livraisons, 5 fr. — 6 livraisons, 5 fr. — 3 livraisons, 4 fr. 50 c. — 10 cent. en sus,
par chaque livraison, pour les départements : Pour l'étranger. 20 cent.

LA REVUE PARAIT LE 1^{er} DIMANCHE DU MOIS.

S'adresser à RIVIÈRE cadet, directeur-gér., rue Bât-d'Argent, 19, à Lyon. — Affranchir.

SOMMAIRE.

Mouvement social ; — Situation actuelle. — Troubles de Lons-le-Saunier et de Courlans. — Afrique française. Conseil des prud'hommes. — Rapport de M. Schutzenberger, maire de Strasbourg. — Bulletin mensuel. — Extrait des journaux. — Chronique locale.

MOUVEMENT SOCIAL : — SITUATION ACTUELLE (1).

IV.

Le salut de tous est dans
l'harmonie sociale.

(MIRABEAU.)

Il est dans la vie des peuples, comme dans la vie de l'individu, d'inévitables et naturelles transitions plus ou moins laborieuses, selon que le passé et l'avenir dépensent d'intelligence et de forces répulsives et attractives à en diriger l'action, à en dominer le mouvement.

Telle est la raison d'être des luttes qui se multiplient et s'accomplissent sous nos yeux ; et, nous apercevons là un signe manifeste que notre société française touche à une transformation qui s'accomplira, malgré les vives résistances du passé et les prétentions gouvernementales d'outre-tombe, car la vie ne saurait abdiquer la souveraineté au profit de la mort.

Sans doute, il est rationnel d'admettre pour les nations comme pour les individus le cas exceptionnel de catastrophe et, par ainsi, de fin prématurée ; mais, si admissible que soit cette donnée nous n'hésitons pas à la laisser en dehors de nos calculs sur la situation actuelle. — Parmi tous les peuples qui composent l'humanité, la France remplit une fonction providentielle d'ordre supérieur ; elle est le cerveau générateur de toutes les grandes

(1) Voyez le n^o 2, (2 février 1840).

idées ; elle verse à grands flots la lumière sur le monde, le vivifie et le domine, comme le soleil éclaire, vivifie et domine notre tourbillon planétaire, dans l'ensemble du mouvement sidéral dont Dieu est le suprême régulateur et le pivot!

L'œil de notre intelligence a déjà, sans contredit, pénétré bien profondément dans l'inconnu des sciences fixes, développé à un haut degré les arts et l'industrie ; — à la somme des découvertes acquises, chaque jour vient s'ajouter une découverte nouvelle, et le domaine de l'homme asservi à la toute puissance volonté de son génie, chaque jour lui livre quelque germe fécond d'un trésor jusques-là ignoré. — Malheureusement, la puissante du préjugé et l'autorité de l'erreur, si grossièrement entretenus par les pasteurs du genre humain, ont jeté de si profondes racines dans les esprits et tellement appauvri les cœurs, que nous en sommes encore à douter que la terre puisse jamais être assez propice et bonne pour satisfaire aux besoins, aux appétits et aux ambitieuses aspirations de tous, dans la sphère variée et complète des manifestations générales de l'humanité.

Eh quoi ! lorsque les trésors de la science et des connaissances humaines ont déjà si prodigieusement démenti cette absurde et anti-sociale croyance ; lorsque, maîtres de la nature, nous avons conquis l'eau, la terre, le feu, et sommes prêts, peut-être, à planter dans les airs le signe dominateur de notre puissance ; lorsque l'œil de notre corps, enfin, a su découvrir dans le royaume de Dieu l'ordre et l'harmonie des mondes ! Rois de la terre nous prostituerions notre intelligence et nous déposerions notre souveraineté devant l'accomplissement de cette belle et religieuse formule : le salut de tous est dans l'harmonie sociale ! — Non, non, cet acte de démence ne sera point commis, car telle n'est point notre destinée.

V.

Dieu a posé le travail pour
sentinelle de la vertu.

(HÉSIODE.)

Nous professons fort peu de respect, malgré leur grand âge et leurs cheveux blancs, pour les erreurs qui ont gouverné le monde jusqu'à nos jours, et pour toutes ces théories de la chute, grossières ou ingénieuses, qui ont bien réellement fait de la terre une vallée de misères et de larmes. — Le dogme du mal, en séparant l'esprit de la matière, en détruisant toute idée, tout sentiment de corrélation et d'intime solidarité entre la terre et l'homme, et en faisant de celui-ci une pure abstraction philosophico-morale, a entraîné l'humanité hors de ses voies. — Il a

fait plus encore ce dogme, car il a perverti, même au sein de la famille, la nature du principe social dont la parole et la doctrine du Christ sont cependant l'expression la plus religieuse et la plus élevée!....

En vain le fils de Dieu mourût-il pour la consécration de sa parole et l'affranchissement des hommes ! sa parole méconnue, dénaturée, violée par un grand nombre de ceux-là même qui se prétendaient ses envoyés et ses représentants directs sur la terre, après dix-huit siècles, est encore à attendre la réalisation par les actes. — Pendant dix-huit siècles la voix des Pharisiens s'est usée en vains éclats sous la voûte des temples, récoltant par fois la haine et toujours l'indifférence, prix légitime de l'état de pauvreté et d'abjection dans lequel ils ont, sciemment et volontairement, laissé se traîner la pauvre humanité sous la main de fer du despotisme et de la force brutale.

Que si vous voulez savoir de quel poids ils pèseront désormais dans la balance des prochaines destinées, eh bien ! allez et prêtez l'oreille au bruit clapissant de leurs discours, logomachie sans portée et sans nom où, — dans le vide le plus absolu, le plus *immatériel*, — se pressent étonnés, et de l'apôtre et du lieu, ces mots : « Progrès, liberté, égalité fraternité ! et alors vous saurez ce qui reste de puissance au colosse dont la tête repose à l'ombre du Capitole et dont les pieds touchent aux confins du monde.

C'est en vain que les superbes discours descendent, en feux croisés, sur les peuples, du haut de toutes les chaires profanes ou sacrées ! les voiles de l'obscurantisme se déchirent et les fictions politico-morales et religieuses sont enfin sommées de comparaître devant le redoutable tribunal de l'intelligence humaine.

Prêtres et docteurs, vous avez enseigné, pendant vingt siècles, l'amour de la simple et touchante pauvreté aux peuples ignorants et crédules ; mais quoi ! couverts de leurs dépouilles, vous avez pratiqué avec ferveur l'amour du luxe et des richesses ! — Vous avez prêché le jeûne, l'abstinence et la résignation dans le mal ; — mais quoi ! vous avez fait régner chez vous l'abondance, et la main des esclaves a chargé vos tables de tout ce que la nature produit de délicatement recherché ! — Vous avez prêché l'amour du travail, de l'ordre et de l'économie ; — mais quoi ! vous avez épuisé le travail au profit de votre oisiveté insatiable et désordonnée ; — vous l'avez opprimé, pressuré, écorché et livré aux angoisses de la faim et à tous les désordres que traîne après soi la misère ! — Vous avez prêché l'amour et la pratique des vertus, et vous n'avez pas fait faute de couronnes, de prix académiques, philanthropiques, etc. , à vos élucubrations anti-scientifiques,

anti-religieuses et anti-sociales ; — mais quoi ! vos doctrines ont propagé la haine, semé ou toléré les turpitudes, les vices et les pièges infâmes, généré ou sanctionné tous les genres de prostitution ! Elles ont agenouillé le pauvre monde devant la personne de ROBERT-MACAIRE, création hideuse et hideuse négation de toutes les vertus, de toutes les choses respectables, saintes et sacrées dans la famille, dans la société ! — Quel enfantelement après tant de siècles laborieux....

Prêtres et docteurs, l'humanité secoue le bandeau qui comprimait et obscurcissait son intelligence; la lumière brûle le boisseau et l'arbre de vos vaines sciences, dévoré par ses fruits, se déracine honteusement devant cette pensée d'un sage éminemment créatrice et conservatrice du bien, du juste et du vrai :

Dieu a posé le travail pour sentinelle de la vertu.

VI.

Vivre en travaillant ou
mourir en combattant.

(Les ouvriers lyonnais).

Les sociétés civilisées gravitent aujourd'hui sur deux lignes parallèles déjà parfaitement tranchées, et dont le caractère se développe chaque jour avec une plus puissante énergie.

D'un côté, c'est une classe, — la moins nombreuse, — jouissant de tous les biens, de tout le confort de la vie, de tous les avantages sociaux, et ne supportant dans la communauté, grâce aux privilèges que lui accordent nos vicieuses institutions, que d'insignifiantes charges qui ne sauraient apporter le moindre trouble et la plus petite altération dans son mode d'existence. — Possesseur du capital, si Dieu et les hommes n'y mettent obstacle, elle sera bientôt maîtresse du sol tout entier ; — car les ruisseaux vont aux fleuves et les fleuves à la mer ! — Déjà elle est le suprême arbitre de toutes choses, et, si elle n'a point encore posé le diadème sur son front ! au moins, gouverne-t-elle de fait, cela est évident. — Suzeraine de l'industrie, elle y souffle à son gré le chaud ou le froid, l'activité ou la mort ; et, selon qu'il convient à son intérêt propre, elle décrète l'abondance ou la disette, la paix ou la guerre, et elle règle en maître absolu le taux de la rente du chef de l'Etat et le salaire de l'ouvrier.

D'un autre côté, c'est une classe, la plus nombreuse, immense, égale à l'autre classe, dit la Charte ; — heureuse et libre s'il en fut ! car elle n'a, sous le soleil, ni maisons, ni champs, ni vignes ; et, de la sorte, nulle crainte de l'incendie qui dévore les maisons et du canon qui les rase ; nulle crainte des intempéries qui détruisent les récoltes dans leur germe, ou du soleil qui les

brûle, ou, enfin, de la grêle qui les broie ; ne possédant rien elle n'a nul souci. — Elle a le droit de vivre ; car tout ce qui n'est pas défendu par la Charte est permis. — Elle jouit du droit au travail, et, il y a, par conséquent, dans la société, du travail pour tous les bras ? Sur ce point et d'autres, la Charte ne dit mot ; mais le travail est la loi suprême de l'homme ; et, sans le travail, point de production, sans production, point de richesse et sans richesse point de salaire, et, mais.. d'ailleurs, tout ce qui n'est pas défendu par la Charte est permis. — Elle est libre de débattre, dans son intérêt, les clauses du contrat qui l'asservit corps et ame à l'autre classe ; d'accepter ces clauses, ou de se croiser les bras ? Naturellement, car elle est libre de se laisser mourir de faim et de misère ! Tout ce qui n'est pas défendu par la Charte est permis. — Et, tout contrat accepté sans doute stipule, selon les lois de l'équité, la part de chacun des agents producteurs dans la somme de richesses acquise à la communauté ? Si elle n'est, la chose du moins, se pourrait faire ! car tout ce qui n'est pas défendu par la Charte est permis.

Ce n'est pas que la Charte, dont nous parlons, n'ait attribué de notables privilèges à cette classe ! Pour preuve, voici : — Elle est heureuse et fière d'offrir son sang le plus pur et la fleur de sa jeunesse sur l'autel d'un ordre de choses qui, par une ingénieuse compensation, la dépouille de tous les droits de l'homme et du citoyen ! et, elle fait le sacrifice noblement, cela est incontestable. Ensuite, elle alimente les cours et tribunaux, les bagnes et les prisons, les pénitenciers et les dépôts de mendicité, les hôpitaux et les hospices de charité.... et nos moralistes et philanthropes de deviser doctement sur les causes morales du *pauvérisme*, impitoyable cancer qui la ronge jusqu'aux os pour la plus grande gloire des prix *montyon* et des couronnes académiques ! — Docteurs ne vous rendez-vous pas bientôt à l'évidence ?

Mais laissons-là la simple critique, car il se fait temps de voir s'il n'est pas de réforme possible à l'endroit des violentes expérimentations de la thérapeutique gouvernementale, et si la misère n'est pas un vice occasionnel, parfaitement étranger à la réalité des destinées sociales de l'homme.

RIVIÈRE cadet.

TROUBLES DE LONS-LE-SAUNIER ET DE COURLANS.

• C'était le 2 avril, à huit heures et demie du matin. — Aux abords de la place de la Liberté, — lieu où se tiennent d'ordinaire, à Lons-le-Saunier, les foires et marchés, — stationnaient des individus qui arrêtaient, à leur arrivée, tous les sacs

et paniers de pommes de terre; après les avoir achetés, sans marchander, ils les dirigeaient vers la sortie de la ville, pour les faire charger sur les voitures qui les attendaient.

Dans le Jura, surtout, les pommes de terre forment la base essentielle de l'alimentation des classes laborieuses et pauvres; celles-ci réalisent une notable et nécessaire économie en faisant leurs petites provisions aux jours de foire; la modicité de leur pécule les éloignent, d'ailleurs, des marchés ordinaires où les denrées se vendent à des prix plus élevés et desservent généralement les classes aisée et riche.

Doués d'une nature forte et vigoureuse, quelque peu harmonique à la configuration énergique de leurs montagnes, les Juras-siens sont cependant de mœurs faciles, bienveillantes, loyales et même hospitalières. Toutefois, l'esprit et l'intérêt de famille et une sorte de solidarité de voisinage très-saillants à l'endroit de leur caractère, distingueraient parfaitement les Jurassiens, s'ils ne se révélaient de prime-abord par leur accent.

La ville de Lons-le-Saunier, chef lieu du Jura, renferme une population —de six à sept mille âmes— composée de bourgeois, de cultivateurs, de manouvriers et de quelques riches mais fort rares notabilités, vieilles étiquettes d'un monde qui a fait son temps.— Vous n'y trouverez d'industries que celles inhérentes à sa consommation intérieure et aux besoins des bourgs et villages dont elle est le centre et le marché naturel; son commerce est peu étendu, presque nul à l'extérieur: quelques vins de qualité, récoltés sur ses côteaux limitrophes, consommés par la Suisse, voilà à peu près tout. — Etrangère à l'activité, à l'animation et aux mouvements fébriles de ces masses humaines que l'émigration intérieure verse et entasse dans les grands centres industriels et commerciaux, elle vit de cette existence monotone, peu attrayante et peu lucrative qui forme partout le cachet supérieur de nos populations agricoles actuelles; — rarement elle est traversée par des agitations étrangères aux orages atmosphériques. Elle n'a point encore revêtu tout à fait ce luxuriant manteau qui, dans nos grandes villes, recouvre tant d'incommensurables misères et des myriades d'existences indéfinissables qui, bientôt livrées à la consommation du désordre et du vice, faute d'activité et de bons aliments, s'étiolent et meurent dans leurs vaines, mais légitimes aspirations vers le bien-être et le bonheur dont, hélas! elles n'ont aperçu que le fastueux étalage. Ainsi, son mode d'activité et sa position géographique sont là, dans notre état de confusion et d'incohérence sociales, un double obstacle à l'avènement de la grande industrie et des grandes opérations dites

commerciales qui n'y sauraient guère apporter que leur accroissement de misères, sans leurs très problématiques compensations.

Voilà Lons-le-Saunier.—Eh bien ! ce jour-là, l'inquiétude fut grande parmi sa population laborieuse : à toute ménagère qui se présentait pour acheter des pommes de terre, chaque marchand à peine arrivé répondait : *vendu*, en sorte que nulle ne pouvait s'approvisionner et que toutes se trouvaient frappées, dans leurs besoins les plus immédiats, les plus impérieux par une manœuvre légitime, si l'on veut, au point de vue de l'intérêt individuel et de la liberté commerciale, mais *illégitime et coupable* au point de vue supérieur de l'intérêt, des besoins communs et généraux de la société. — Au-dessus du droit d'agioter et de placer les populations sous le joug de famines factices, magistrats, placez au moins le droit de vivre *l'argent à la main* ! et sachez le faire respecter : l'esprit de la loi, sinon la lettre, vous en donne le pouvoir ; et, envers l'humanité, c'est aussi votre devoir le plus impérieux et le plus sacré.

Jamais, — l'autorité municipale elle-même l'a déclaré, — jamais les pommes de terre ne s'étaient vendues à si bas prix pendant l'hiver; la récolte avait été des plus abondantes ; et, le 5 mars, jour de la tenue de la foire précédente, la quantité amenée était si considérable que l'emplacement n'avait pu tout contenir !

Cependant, plusieurs jours avant le 2 avril, il en avait été acheté, dans quelques lieux circonvoisins, un certain nombre de voitures, pour des destinations et emplois différents, vaguement qualifiés. L'autorité municipale le savait, — car elle s'en est montrée après parfaitement instruite ! — et elle s'endormit dans une déplorable confiance. Par un effet plus déplorable de ce léthargique optimisme, la police était *occupée ailleurs*, — ailleurs que sur le point principal des arrivages ! — et, enfin, elle ignorait encore ce qui se passait que, déjà, la foule irritée s'était distribué le contenu de plusieurs sacs. Aussi, l'émeute qui, à l'instant de son éruption, n'avait point senti le salutaire contre-poids de la présence des magistrats, avait déjà atteint dans la rue des Salines et renversé sur le pavé les voitures chargées, lorsque l'autorité municipale apparût accompagnée de la police, de la gendarmerie et de la petite garnison de Lons-le-Saunier.

Les voitures rechargées et conduites, sans une opposition véritablement sérieuse, dans les bâtiments de la vieille caserne, situés à l'extrémité opposée de la ville, devaient partir dans la nuit; l'ordre en avait été donné. -- Eh bien ! le croirait-on ? Un cas

d'ivresse empêcha, dans la personne du conducteur, l'exécution conforme de cette mesure. On pouvait encore faire partir ces voitures le vendredi, 3, à huit heures du matin ; on le pouvait, car quelques curieux inoffensifs, seulement, se faisaient remarquer devant la vieille caserne, et le conducteur désenivré en demandait l'autorisation au maire qui la refusa.... Ce fut à une heure après midi, — *la chose ayant été discutée et résolue en conseil de préfecture*, — que maire et adjoint, procureur du roi et substitués, commissaire de police et agens, gendarmerie et troupe de ligne procédèrent, au milieu de cinq à six cents personnes, à l'enlèvement des voitures. Aussitôt, cette foule qui se livrait à des cris, à des démonstrations non équivoques d'hostilité se précipita à la suite du convoi, lançant des pierres sur l'autorité, les gendarmes et la troupe qui, dans cette marche périlleuse, conservèrent un admirable et courageux sang-froid, et, dont la noble inertie méritait, non des blessures, mais une noble victoire.

Malheureusement, il n'est si petit souverain qui, à l'imitation des *grands souverains*, ne veuille faire, à tout propos, acte de force et de puissance, — triste manie, sans doute, qui n'autorise ni ne justifie, néanmoins, les brutales agressions. — Mais enfin, puisque l'on n'avait ni prévu, ni prévenu, ni paralysé les causes génératrices de l'irritation populaire, il eut été juste et sage de s'abstenir des moyens qui pouvaient le mieux accroître cette irritation et la pousser à ses plus extrêmes conséquences.

Aussi, voyez ce qui arriva de ce déploiement d'éclatante et solennelle protection envers la raison matérielle, inerte, d'un orage qu'il eut été si facile de conjurer dans le principe : — le convoi n'avait pas encore atteint Mont-Morot, village situé à une très-courte distance de Lons-le-Saunier, qu'il fut de toute part enveloppé par l'émeute. — L'émeute ! c'était douze cents individus de tous âges, hommes, femmes et enfants ; c'était vingt fois le chiffre de l'escorte armée....

Guides des chevaux coupés, voitures renversées, pommes de terre pillées, tout cela fut l'affaire d'un clin-d'œil. — Un grand nombre, cependant ne prit aucune part au pillage, et, quelques-uns, en s'enfuyant, jetaient sur la route leur part de ce triste butin, disant à ceux qui les interpellaient : « *Nous ne voulons pas voler, mais nous voulons empêcher que l'on affame le peuple.* »

Mais tandis que les magistrats pressés, sans doute, de quitter le théâtre de ce néfaste événement reprenaient, avec leur escorte, la route de la ville, une clameur plus menaçante encore : *Allons à Courlans, allons au château !* venait de s'y faire entendre ; et une vingtaine d'individus parlaient en criant : *allons au*

château! entraînant avec eux un certain nombre d'habitants des villages voisins....

Le château de Courlans appartient à M. de Vanois; riche commerçant que « maudissent depuis longtemps nos populations des campagnes qui l'accusent d'accaparer les grains, » dit le *Patriote Jurassien*, et c'était encore à M. de Vanois que le peuple irrité attribuait l'accaparement des pommes de terre et l'enchérissement subit de 20 c. par double décalitre qui en était résulté.

Il était environ trois heures du soir lorsque commença l'attaque du château. Enhardis par l'absence de toute autorité les assaillants eurent bientôt enfoncé les portes et pénétré dans les appartements....

Eh bien! la vague mugissante contint ses flots à la vue de M^e de Vanois, évanouic, et de son jeune fils en pleurs! — et les mêmes hommes qui allaient se livrer aux plus grands excès, respectèrent la mère et l'enfant, les secoururent et les transportèrent dans une voiture destinée à les conduire au presbytère de Chilly!

Armé d'un couteau, un individu qui cherchait, dit-on, M. de Vanois, arrive au grenier: — M. de Vanois était là blotti sous un amas de linge sale. — A quelques pas de lui, pâle et tremblante, se trouvait une ravissante jeune fille dont l'excessive émotion allait peut-être révéler la présence de son père en ce lieu, lorsque, par une soudaine inspiration, le régisseur du château qui avait suivi cet homme, eut l'heureuse idée de mettre M^{lle} de Vanois sous sa protection. — Que fit cet homme armé d'un couteau ?

« Viens, dit-il à la jeune fille, en lui prenant la main et la passant sous son bras, *viens, ma petiotte, personne ne te fera de mal, tu es trop gentille!* » — et il alla la déposer près du fils et de la mère.

A la faveur de cet incident, M. de Vanois, couvert d'une blouse et d'une mauvaise casquette, la main garnie d'un bâton, sortit de sa retraite, traversa le château sans être reconnu et rejoignit ainsi sa famille....

Enfin, tout était fini, à six heures, lorsque la force armée et, à sa suite, M. le préfet arrivèrent au château de Courlans! « Il n'y restait que les quatre murs, dit encore le *Patriote Jurassien*; tout était brisé, pillé, saccagé; les sacs d'argent enlevés, les billets de banque brûlés; glaces, pendules, pianos, meubles, tout avait disparu. Rien n'a été épargné; les panneaux des fenêtres, les portes, le marbre des cheminées, le parquet même de la chambre de M. de Vanois, tout a été brisé. Les débris ne formaient

qu'un entassement de choses sans nom. Terrible égarement de la vengeance populaire !

« *Vengeance populaire* ! c'est là le véritable caractère de cette émeute. Car l'homme qui en est victime n'a trouvé, même parmi les plus ardents défenseurs de l'ordre, aucune voix pour sa défense personnelle. La haine qu'il inspirait lui reprochait énergiquement les odieuses vexations dont il accablait tout ce qui tenait ou avait affaire à lui, son despotisme d'autocrate, son caractère intraitable qui en avait fait un fléau dans notre pays qu'il exploitait au moyen d'une fortune immense et d'une industrie que les tribunaux pouvaient à peine contenir dans les bornes de la légalité. »

Cependant la présence si tardive de la force armée et du préfet, M. Thomas, fit prendre la fuite à la plupart des acteurs de ce déplorable événement ; plusieurs qui opposaient quelque résistance furent aussitôt arrêtés et le château occupé militairement. — A neuf heures, un maire des environs faisait annoncer, par un exprès, que les campagnes se soulevaient pour marcher à la délivrance des prisonniers, et, à cette nouvelle, deux gendarmes couraient à Lons-le-Saunier demander du renfort. — A dix heures tout ce qui restait de gardes nationaux et de gendarmes disponibles partait pour Courlans, sous la conduite du capitaine Courbet, directeur-gérant du *Patriote Jurassien*, et, bientôt après, arrivait sans obstacle au château. — A minuit, quelques voitures garnies sur l'avant de plusieurs soldats, le fusil chargé, entourées de gendarmes à cheval, précédées de gardes nationaux éclaireurs, et suivies d'un détachement de troupes de ligne emportaient au galop, vers la ville, le convoi des prisonniers. Puis, bientôt après, l'autorité partit ; et convoi, escorte et autorité arrivèrent sans accident à Lons-le-Saunier. — Le lendemain, samedi, à sept heures du matin, M. de Vanois réclamait en termes insolents et fanfarons l'évacuation de son château, en s'adressant aux officiers de la troupe qui l'occupait avec ordre de ne le quitter que lorsqu'elle serait relevée. — Enfin, le dimanche, à huit heures du matin, deux escadrons de cuirassiers, venant de Dole, arrivaient à Lons-le-Saunier, après avoir marché toute la nuit, et un détachement de cette arme allait immédiatement s'établir à Courlans.

Ainsi se termina cette catastrophe. — Si nous étions la population de Lons-le-Saunier, nous offririons une épée d'honneur à M. le capitaine de gendarmerie et aux braves officiers qui, au milieu de grands dangers et malgré de graves blessures, ont su marcher impassibles et *le sabre au fourreau* à travers la foule exas-

pérée, et nous féliciterions avec éclat les soldats qui ont suivi le noble exemple de leur chef.

La justice informe, de nombreuses arrestations ont été faites, et M. le procureur-général de Besançon, — la cour royale de son ressort ayant évoqué l'affaire, — est venu en diriger lui-même l'instruction qui se poursuit avec activité. Plus de cinquante personnes ont été arrêtées.....

Nous avons retracé succinctement, mais fidèlement, l'histoire de ce déplorable événement. Pour être complet, nous avons tout consulté : presse indépendante, ministérielle, conservatrice, légitimiste, etc.; et les documents produits par les autorités municipale et administrative de Lons-le-Saunier : nous avons tout dit, sans rien atténuer, car nous avons pour principe de tout dire, et d'aborder franchement une situation, si difficile qu'elle soit, et sans égard pour les clameurs plus ou moins sincères, plus ou moins loyales de nos adversaires politiques. Nos doctrines n'ont rien à perdre ici de leur puissance, et nous n'avons pas à appeler les passions à leur secours.

Au dernier, comme au premier degré de l'échelle sociale, organisée ou non organisée, légale ou illégale, la force brutale est, à notre sens, de tous les dissolvants sociaux le plus actif et le plus puissant. Nous la déplorons sans cesse comme moyen de gouvernement, parce qu'elle est là un manifeste de faiblesse, de résistance aveugle, passionnée et opiniâtre envers des intérêts et des éléments légitimes; parce qu'elle est là un signe très caractéristique de la plus parfaite ignorance en matière de science sociale, et qu'elle pousse inévitablement au suicide les peuples avancés en civilisation.

Nous réprouvons avec une égale énergie l'action de la force brutale entre les mains du peuple, dès qu'elle y devient un instrument de vengeance, parce que ce sont des erreurs qu'il faut attaquer, des abus qu'il faut retrancher de la société, et non des hommes ! parce que la force brutale porte ainsi, au même degré, atteinte au principe social; parce qu'elle provoque les répressions trop souvent sanglantes des pouvoirs établis, et qu'elle ouvre une issue à leurs tendances rétrogrades ! Enfin, nous la réprouvons parce que toute nation livrée à ces sacrilèges emportements, à ces représailles sans fin, creuse de ses propres mains le tombeau de sa civilisation, et n'a plus, bientôt, rien autre à faire qu'à déposer son acte de décès dans les archives du monde.

Les troubles de Lons-le-Saunier et la dévastation intérieure du château de Courlans sont un des symptômes les plus énergiques qui se soient produits depuis la révolution de juillet. Et

ils sont d'un grave enseignement, car ils se lient à une multitude de faits qui, nés d'une même cause, en dehors de toute prévision et calcul politique, s'enchaînent en une même histoire et constituent ainsi un ensemble de preuves de plus en plus irréfragables que notre société est atteinte d'un mal profond. C'est à ce titre que nous leur faisons une large place et sous ce point de vue général que nous voulons les examiner. Il ne saurait, d'ailleurs, nous convenir de procéder autrement, aujourd'hui que le glaive de la loi est suspendu et que l'imprévoyance et l'impéritie de l'autorité municipale et administrative de Lons-le-Launier ont récolté, dans ce peuple abandonné à toutes les misères, quelques malheureux de plus pour la consommation des prisons et de nos récentes innovations pénitentiaires.

Le mal, nous l'avons dit et le répétons sans cesse, le mal procède de la non-organisation de l'industrie, de l'état permanent d'hostilité et de luttes que cette non-organisation engendre et développe avec une intensité toujours croissante entre les divers éléments qui composent la société ; du jeu de plus en plus funeste et immodéré du capital qui, au mépris du droit et de l'intérêt communs constamment violés, s'est arrogé et s'arrogé sur les autres agents de la production, une prépondérance tellement destructive du bien-être, de la sécurité et de l'ordre publics que nos gouvernants en sont réduits à veiller, l'arme au bras, mèche allumée, sur presque tous les points du pays, et à se faire gendarmes à la porte des hauts barons de la finance ! A l'heure où nous écrivons, tous les préfets en congé ou présents à Paris ont reçu l'ordre de se rendre à leur poste, pour étouffer tout ferment de révolte qui viendrait à s'y produire, et dont certains cas révèlent l'existence en un grand nombre de localités.

Mamers, Le Mans, La Rochelle, Foix, Romorantin; Caen, Le Havre, Lillebonne, Auch, Guéret, Aubigny; Saint-Gervais, Rivede-Gier, Lons-le-Saunier, Courlans; Mirande, Marciac, Lignères, Beaulieu, etc. : voilà des sujets de bien sérieuses réflexions. Sur tous ces points l'on s'est agité ou l'on s'agite, l'on a réprimé ou l'on réprimera !... Tantôt c'est à l'endroit du travail et des salaires, tantôt c'est à l'occasion des céréales et des denrées de première nécessité, — dont le prix augmente de jour en jour, et que la liberté illimitée du commerce enlève à son gré sur les routes et sur les marchés, — que notre ordre social est menacé. Et puis, voilà que les cités en désordre endossent l'armure de guerre ; que les populations en viennent aux mains avec la force armée, les agents du pouvoir, et que le sang coule !... Et, en définitive, — que force reste à la loi ou que l'émeute triomphe, — eh bien !

c'est toujours le sang du peuple qui arrose les champs de bataille, et qui s'offre en holocauste au génie de ces guerres civiles que dix ans d'immobilisme gouvernemental, d'inintelligentes, haineuses et impitoyables répressions menacent de faire passer parmi nous à l'état de mœurs ! — En vérité, il serait temps de changer la manœuvre.

Ce n'est pas que nous entendions nier au pouvoir le droit de réprimer le désordre là où le désordre éclate ; ce droit, nous le reconnaissons, nous le reconnâtrons toujours à tout gouvernement quelle que soit sa forme. Mais, aussi, malheur au gouvernement, quel qu'il soit, qui use toutes ses force et toute son intelligence à la répression; car ce n'est là qu'un cas exceptionnel et imprévu de sa raison d'être et de ses fonctions dans la Société, un moyen extrême et certainement illégitime, dès qu'il abdique volontairement sa suprême mission : organiser, diriger, harmoniser.

Or, Messieurs les élus du privilège, qu'avez-vous fait depuis dix ans ? Vous avez fait de la répression, toujours de la répression ! — vous aviez pris pour marche-pied toute une génération jeune, pleine de cœur et d'intelligence; et, à peine étiez-vous arrivés au pouvoir que déjà vous la fouliez aux pieds, espérant étouffer, d'un même coup, l'œuvre et l'ouvrier ! Eh bien ! vous vous êtes trompés : l'œuvre fait son chemin, et cette génération toujours jeune, aguerrie, plus forte et plus vigoureuse qu'alors, prendra bientôt, au besoin malgré vous, possession de sa glorieuse conquête, car vos paroles, vos actes, à vous, sont stériles et vains comme les actes et la parole des vieillards.

Messieurs les élus du privilège, qu'avez-vous réalisé depuis que vous avez fait la grande découverte qu'il y a quelque chose à faire ? — Vous avez rompu toutes vos lances à l'assaut de la présidence réelle; vous avez troqué votre chasteté contre un lopin, deux lopins de fonds secrets; vous avez nié la convenance, la justice et l'opportunité de la réforme, et vous la refoulez dans le domaine des questions d'avenir, en présence de deux cent mille pétitionnaires qui la réclament aujourd'hui, et d'un million de citoyens qui, peut-être, vous l'imposeront demain ! — Et puis, sénateurs de bas empire, voilà que vous dépensez vos plus coquettes fleurs de rhétorique à la toilette du gouvernement parlementaire ! Et, enfin, quand, tout à l'heure, vous aurez supputé, revu, corrigé, augmenté, arrondi et parfait le chiffre des appointements du grand aréopage, depuis le seigneur jusqu'au suisse, depuis le chef de l'état jusqu'au dernier des mouchards ! vous quitterez la grande sentine; vous irez savourer dans vos fortunées oasis les

délices incomprises des fictions constitutionnelles : devant l'Europe qui trouve son compte à vos misérables intrigues et vous prend en pitié, et devant le pays qui demande du travail et du pain,—non de vains discours,—vous vous reposez sur l'épée et sur le canon pour que force et puissance restent à la loi et au désordre effroyable qui gouverne la France ! Voilà, messieurs, voilà ce que vous avez fait, et voilà ce que vous faites ! et, en vérité, dans ce que vous avez fait et dans ce que vous faites nous n'apercevons aucunement la raison de votre incroyable optimisme, et de votre aveugle confiance aux vertus du régime que vous appliquez depuis dix ans à la France. D'ailleurs, ce régime, vous l'avez dix fois renversé pour vous glorifier dix fois d'en être à jamais les glorieux continuateurs !...

Messieurs, réfléchissez avant de vous murer sur tous les points dans cette absurde politique grosse d'incalculables catastrophes.

La mission du pouvoir issu de juillet, on l'a dit avec nous, était d'organiser, de diriger, d'harmoniser et de constituer, — naguère le journal *des Débats* le faisait entendre aux hommes du 12 mai, — « de constituer un peuple sur le principe de l'égalité; de former un tout compacte avec la bourgeoisie et la démocratie, etc. » Or, le journal *des Débats* ne saurait être, à vos yeux, suspect de jacobinisme, terrorisme, anarchisme ! pitoyables fantômes évoqués à l'occasion des troubles de Lons-le-Saunier, par certains journaux multicolores et blancs auxquels nous ne voyons pas qu'il vaille la peine de répondre.—Eh bien ! depuis dix ans, ces conditions essentielles de l'établissement du nouveau pouvoir vous les avez toutes méconnues, reniées : vous êtes venus tous, chacun à votre tour, répéter que tout est bien dans le présent, et que vous n'avez point mission de rien faire pour l'avenir; en un mot, vous êtes tous venus décréter, à la face du pays, la permanence *indéfinie* de la violation de l'article premier de la Charte acceptée et jurée par la dynastie nouvelle ! — Vastes intelligences à deux cents et à cinq cents francs, c'est vous qui l'avez faite et qui vous glorifiez maintenant dans un absurde *statu quo*.

Donc, prenez-y garde, vous qui voulez absolument faire abstraction du peuple et le repousser partout de la table du banquet social et politique; prenez-y garde, vous qui ripostez si lestement par l'ordre du jour sur tout ce qui l'intéresse au premier chef ! Les pouvoirs passent, et, par fois, avec eux les gouvernements immuables, malgré tout le génie qu'ils dépensent pour leur conservation et le soin de leur fortune. — Les prétentions de la démocratie sont aussi légitimes aujourd'hui que l'étaient, en 89, les prétentions de la bourgeoisie. Toute résistance serait donc aussi

coupable aujourd'hui qu'alors, et la victoire demeurerait encore infailliblement aux parias. — Mais, dans cette très possible hypothèse, qui pourrait assurer que la loi du talion ne serait pas appliquée ?

Eh bien ! c'est là ce qu'il faut éviter, car nous sommes encore une grande nation ; et il serait indigne à nous de refaire l'histoire du passé, quand nous avons sous la main tous les matériaux d'un bel avenir.

Voulez-vous que ce bel avenir soit réalisé ? voulez-vous que, désormais, les progrès de la civilisation puissent s'accomplir sans troubles, sans froissements et sans catastrophes révolutionnaires, dites, le voulez-vous ? — Eh bien ! alors, sur ces ruines du vieux monde où la tâche est à constituer un ordre nouveau, à en relier les divers éléments par un mode d'activité large et puissant, bienfaisant et harmonique à la nature humaine ; où, enfin, la tâche est à diriger l'humanité vers sa plus glorieuse conquête : l'ordre, la paix, la liberté, le bonheur et l'harmonie entre tous ! sur ces ruines où vous vous consumez en de vains discours, et qu'ébranle, chaque jour, le flot d'une tempête nouvelle, appelez à vous le travail et l'intelligence : il serait souverainement absurde et illégitime de les récuser dans le labeur du grand œuvre de la régénération sociale, et de les tenir plus longtemps hors du droit commun ; car Dieu n'a marqué nulle part le front de l'homme du sceau de la misère et de l'esclavage.

Alors, croyez-le, l'ordre nouveau apparaîtra grand et majestueux ! Tous les droits seront sauvegardés, tous les intérêts respectés ; et l'édifice social ne sera plus attaqué, car il deviendra le domaine et l'ouvrage de tous ! et chacun, dès lors, sera intéressé à sa splendeur et à sa conservation.

R. C.

AFRIQUE FRANÇAISE.

PRISE DE CHERCHEL. — ALGER, le 23 mars. — La colonne expéditionnaire partie de Bouffarick mercredi, 13, ayant un effectif de 12,000 hommes et 30 pièces d'artillerie, s'est dirigée sur trois colonnes vers Cherchel. Les zouaves et les tirailleurs, formant l'avant-garde, ont brûlé d'abord sept douars, dans les environs du Tombeau-de-la-Chrétienne. Les Arabes ont opposé là quelque résistance, et nous avons eu une quarantaine d'hommes hors de combat. Le lendemain, les troupes se sont remises en marche et ont détruit cinquante douars et emmené tous les troupeaux qu'elles ont pu saisir. Elles étaient le soir même devant Cherchel. La ville était déserte ; on n'y a trouvé qu'une femme

et un enfant. Les troupes sont campées dans les jardins des environs, et le maréchal a fait prévenir les habitants qu'ils eussent à rentrer dans trois jours et que toute protection leur était assurée.

Le bateau à vapeur, *le Cocyle*, a apporté une centaine de malades; on en attend encore d'autres, car on dit que par suite du mauvais temps les ambulances comptent un grand nombre de malades.

Les troupes ont dû partir de Cherchel le 19 ou le 20, laissant une garnison dans la ville, autour de laquelle elles ont commencé quelques travaux de défense et placé quelques blockaus.

Le bateau à vapeur *le Tonnerre*, et le brick *l'Euryale* sont arrivés de Cherchel le 18 avec 240 malades.

M. le maréchal gouverneur vient d'arriver de Cherchel sous l'escorte de quelques brigades de gendarmerie. Il y a toujours un grand mouvement en rade; il arrive des navires de toutes parts.

ORAN, le 15 mars. — Le 3, les ennemis sont venus faire une tentative sur les troupeaux de nos Arabes parqués près de Miserguin. Nos auxiliaires sont montés à cheval et ont ramené leurs bestiaux; un escadron de spahis parti en avant a décidé la retraite des cavaliers ennemis. Le 5, l'ennemi a paru non loin du Figuier; les troupes de la division se disposaient à sortir lorsqu'on a signalé la retraite des Arabes.

L'ordre du jour suivant nous a annoncé un combat à Miserguin :

« L'affaire de Ben-Salmet a été très-brillante, et on ne peut plus honorable pour les troupes qui y ont pris part. Le kalifat Boumedi, avec 8,000 cavaliers au moins, n'a pu parvenir à entamer une colonne de 850 hommes de toutes armes qu'il a cependant entourée pendant trois quarts d'heures. L'arrivée de nouvelles troupes venant d'Oran a décidé la retraite de l'ennemi.

« Le lieutenant-colonel Youssouf a conduit ce combat en véritable homme de guerre. La perte de l'ennemi peut être évaluée à 3 ou 400 hommes. Deux carrés d'infanterie ont tiré sur lui à bout portant, et la mitraille lui a fait le plus grand mal.

« Nous avons eu 39 blessés, et nous avons à déplorer la perte de 41 hommes. Nos Arabes ont eu aussi une dizaine de cavaliers tués ou blessés. »

Deux nouveaux ordres qui viennent de paraître donnent les noms de 60 militaires qui ont mérité d'être signalés.

Le colonel Youssouf est depuis quelque temps mal avec nos Arabes auxiliaires qui n'ont aucune estime pour les spahis, disant que les Arabes qui sont enrôlés dans ce corps n'ont jamais été des guerriers.

ALGER, le 19 mars. — Des soldats de la légion étrangère ont tué leur capitaine, un brave Polonais qui avait servi dans l'armée Christine en Espagne. Ils ont ensuite abandonné le blokaus et passé à l'ennemi avec armes et bagages. Le corps de l'infortuné capitaine a été trouvé percé de coups de baïonnette et la figure horriblement mutilée à coups de sabre. Comme il donnait signe de vie, on l'a transporté à l'hôpital le plus voisin, où l'on a peu d'espoir de le sauver. Cette nouvelle a fait beaucoup de bruit en ville. On regrette vivement la perte du brave capitaine polonais qui était aimé et estimé de ses camarades et de ses chefs.

Du 22. — Une vingtaine de chasseurs, sortis de Douéra le 20, étaient occupés à faire du bois lorsqu'une centaine d'Arabes à cheval fondirent sur eux et les emmenèrent; la gendarmerie et les spahis qui étaient restés au camp volèrent aussitôt au secours de leurs camarades; les Arabes étaient déjà loin, entraînant dans leur fuite une douzaine de chasseurs. On est parvenu toutefois à leur en faire lâcher encore quatre et à arrêter trois Arabes; l'un de ces derniers avait reçu un coup de sabre à l'épaule et son burnous était couvert de sang.

La gendarmerie a aussi conduit en prison quatre chasseurs; on ignore le motif de leur arrestation.

CONSTANTINE, le 12 mars. — Achmet paraît vouloir profiter des événements dont les provinces d'Alger et d'Oran sont le théâtre pour tenter de nouveaux efforts. Il s'est montré vers le sud-est chez les Hannechas, tribu placées sur la lisière du désert, du côté de Tunis, et il a fait des razias dans quelques tribus qui préfèrent notre domination à la sienne.

Les camps deviennent, par les soins de nos troupes, de grandes villes avec leurs allées d'arbres et leurs jardins. Les soldats profitent de la paix pour embellir leur séjour après avoir complété les travaux de défense.

Notre ville a pris un aspect tout nouveau; cette transformation est très-remarquable: à la place de masures tombant en ruines, s'élèvent maintenant de belles casernes, des hôpitaux, des magasins. On fait tous les jours de nouvelles découvertes qui prouvent l'ancienne splendeur de cette ville; en exécutant quelques travaux à la Kasbah, on a mis à jour une série de citernes très-vastes et en assez bon état, communiquant entre elles par des portes et des galeries. On va se hâter de les utiliser.

L'état sanitaire des troupes est aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Ici et aux camps les marchés sont abondamment pourvus.

ALGER, le 28 mars. — Le retour de M. le maréchal-gouverneur, des généraux Schramm, de Rumigny, de Dampierre, avec leurs nombreux états-majors, des bataillons du 3^e léger, du 41^e de ligne, et l'arrivée d'un grand nombre d'officiers de divers régiments, dont quelques-uns (ceux du 2^e léger) n'étaient pas venus depuis six mois, ont rendu à Alger ce mouvement, cette activité qui avaient disparu depuis huit jours.

Les officiers qui ont fait l'expédition de Cherchel assurent que cette ville est une des plus jolies de l'Algérie par sa position; les champs des environs sont aussi bien cultivés que ceux de France, et les vergers ne le cèdent en rien à nos beaux jardins.

Du 4 avril. — Les dépêches apportées par le paquebot *la Chimère* ont calmé les inquiétudes que l'on avait éprouvées à la nouvelle que le général Bugeaud pourrait bien être nommé gouverneur-général de l'Algérie. Cette nouvelle avait répandu le découragement parmi les colons.

Cette année sera pour l'Algérie ou un germe de renaissance ou le terme de son existence. La question algérienne ne peut plus être ajournée; l'indécision n'est plus permise, car elle complèterait le découragement des colons fatigués, depuis dix ans, par toutes les misères du système d'hésitation, par le joug militaire et par une mauvaise administration.

Cherchel est en notre pouvoir depuis peu de temps, et déjà la fiscalité a tout envahi et l'arbitraire règne là comme ici. Quelques navires ont été reçus dans ce port, d'autres ont été renvoyés sans motifs; cela dépend du plus ou moins de faveur dont jouissent les individus auprès de l'autorité.

Les colons attendent en vain les indemnités qui leur ont été promises; on laisse la plupart d'entre eux dans une profonde misère. Il y en a peu qui aient fait leurs semailles.

—Le gouvernement a reçu les deux dépêches télégraphiques suivantes :

Le sous-préfet de Toulon à M. le ministre de l'intérieur.

« Toulon, 12 avril.

« Une lettre digne de foi, de Philippeville, du 3, apportée par un bâtiment de commerce, annonce qu'un lieutenant d'Abdel-Kader, qui marchait sur Sétif pour nous attaquer, est tombé dans une embuscade d'un cheik, notre allié, qui lui a tué 500 hommes et pris deux étendards. »

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

« Toulon, 13 avril 1840.

« Un capitaine du commerce italien écrit de Philippeville, le 3 :

« Un lieutenant d'Abd-el-Kader, s'étant présenté du côté de El-Arab avec un bataillon d'infanterie régulière, beaucoup de cavalerie et deux canons, ce cheik, notre allié, lui a laissé user sa poudre, et, quand il a vu les munitions épuisées, il l'a acculé à la montagne, lui a tué 500 hommes dont il a envoyé les oreilles au général Galbois, pris deux drapeaux, deux tambours et tout le bagage. Il ne s'est sauvé que la cavalerie. »

ALGER, le 13 avril. — Ce matin, à cinq heures, deux coups de canon tirés à la Marine et à la Casbah ont annoncé aux troupes et à la population que les paquebots *le Phare* et *le Crocodile*, ayant à bord MM. les ducs d'Orléans et d'Aumale, étaient en vue; ils ont mouillé en rade une heure après.

A sept heures et demie, les princes ont mis pied à terre.

Du 18 avril. — La grande campagne ne s'ouvrira que dans quelques jours; en attendant, on va occuper Dellys.

Abd-el-Kader est à Médéah avec ses bataillons réguliers; il a fait placer un grand nombre de travailleurs au col de Ténéah, où l'on construit, sous la direction de quelques déserteurs européens, des ouvrages de défense. L'émir cherche à recruter des européens pour ses bataillons réguliers; il a fait répandre sur la route de Douéra à Bouffarick des lettres et des proclamations dans lesquelles il promet aux déserteurs des grades, des emplois s'ils sont militaires, des terres et des troupeaux s'ils sont colons, et respect pour les personnes et pour la religion.

— M. le maréchal gouverneur est occupé à élaborer une nouvelle organisation de la colonne expéditionnaire. Nos troupes attendent avec une vive impatience le signal du départ.

Voici de quelle manière les généraux ont établi leurs quartiers-généraux :

Grand quartier-général à Alger jusqu'au départ de l'expédition :
1^{re} division sous les ordres de M. le duc d'Orléans; chef d'état-major, le colonel Gérard, à Bouffarick; 1^{re} brigade, général d'Hou-detot, à Coléah; 2^e brigade, général Duvivier, à Dampierre; chef d'état-major, le colonel Pelissier, à Douéra; 1^{re} brigade, général de Rumigny, à Douéra; 2^e brigade, général de Rostolan, à Kouba. Division de réserve sous les ordres du général Blanquetfort, à Mustapha. La veille du départ de l'expédition, la 1^{re} division sera réunie en entier à Blidah, la 2^e à Bouffarick et la réserve à Douéra.

La société coloniale d'Alger vient d'adresser aux chambres un Mémoire sur la nécessité d'un changement de système, lequel consisterait surtout à substituer une administration civile au gouvernement militaire du maréchal Valée. Ce Mémoire se termine par ces paroles empreintes de désespoir, et dont la sombre énergie donne la mesure des honteuses dilapidations qui tiennent le sceptre du gouvernement dans l'Algérie.

« Nous touchons à l'abandon de la colonie ou à l'adoption du système qui en assurera la prospérité.

« A cet instant suprême, nous demandons, dans l'intérêt de la France :

« 1^o Qu'il plaise aux chambres législatives de refuser toute allocation de fonds pour l'Algérie, si ces fonds doivent être confiés aux agents trop fidèles du funeste système d'abandon déguisé, qui, depuis dix ans, pèse sur cette malheureuse colonie, car l'emploi qui en serait fait tournerait contre elle, et servirait, tout au plus, à entretenir l'état de marasme où elle est enfin tombée;

« 2^o Que, dans le cas d'une volonté de conservation définitive, l'on s'empresse d'assurer, par une loi, la réunion de l'Algérie, comme province française à la mère-patrie, afin de rappeler la confiance et d'ôter tout espoir aux anti-cotonistes ;

« 3^o Que le système d'occupation restreinte soit remplacé par un système de domination générale ;

« 4^o Que l'autorité supérieure soit remise entre les mains d'un gouverneur civil ; tous les colonistes sont d'accord sur ce point ;

« 5^o Finalement, que l'administration soit dégagée de l'énorme superflu de son personnel, cette livrée d'une brillante misère qui entrave la marche des affaires ; car la prospérité d'une colonie n'est pas dans le nombre et les gros appointements des salariés, mais dans le nombre et l'aisance de ses producteurs. »

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du 1^{er} avril 1840. — Présidence de M. RIBOUD.

Entre Versepuy, ouvrier, et Champier, chef d'atelier : — Versepuy réclame son livret retenu par Champier, à qui il doit la huitaine. — Le Conseil, après délibéré, a ordonné la restitution du livret, moyennant inscription d'une somme de 12 fr. à titre d'indemnité envers Champier.

Entre D^{lle} Berthier, dévideuse, et Bruniot apprentie : — La D^{lle} Berthier réclame de son apprentie, qui lui a volontairement gâté de la soie, une indemnité équivalente au rabais pour déficit subi en magasin, et la résiliation, avec indemnité, du contrat d'apprentissage. — Les faits étant avérés, le Conseil, après délibéré, a ordonné la résiliation du contrat d'apprentissage avec

40 fr. d'indemnité, et, en outre, 40 fr. pour la valeur de la soie gâtée.

Entre Chapot, chef d'atelier, et Robert, ouvrier : — Chapot, qui a occupé Robert pendant fort longtemps, se plaint de sa conduite ; il raconte que, lundi dernier, n'ayant rien fait de la journée, il lui est encore venu demander de l'argent, bien qu'il lui fut déjà débiteur de plus de 100 fr. Enfin, il rapporte que, par suite de son refus, Robert en vint à le frapper !

La tenue de Robert était peu faite pour disposer le Conseil en sa faveur, et ses violences, au surplus, méritaient un sévère châtement. — Ainsi, le Conseil, après délibéré, l'a condamné à deux jours de prison, et ordonné l'inscription de la dette sur son livret.

Séance du 8 avril 1840. — Présidence de M. Riboud.

Entre Martiniat, chef d'atelier, et D^{lle} Tasaret, apprentie : — Martiniat demande la résiliation du contrat d'apprentissage avec indemnité, attendu que, condamnée précédemment par le Conseil à rentrer chez lui, la D^{lle} Tasaret s'y est refusée formellement. — Le Conseil, après délibéré, a condamné la susdite, dans la personne de son père, à 60 fr. d'indemnité, et prononcé la résiliation du contrat.

Entre Viallet, chef d'atelier, et Mermet, apprenti : — Viallet demande la résiliation du contrat d'apprentissage, sans renoncer à l'indemnité stipulée sur ledit contrat ; il fonde sa demande sur les vices de caractère de Mermet. — Le Conseil, après délibéré, a maintenu les conventions et placé l'apprenti sous la surveillance de l'un de ses membres.

Entre Odieu, chef d'atelier, et Martin fabricant : — Odieu réclame contre un solde porté sur son livre à raison de 7 centimes le gramme, tandis que le taux ordinaire serait de 5 ou 6 centimes. Martin assure que cette retenue est conforme au prix de revient et donne quelques explications satisfaisantes sur la qualité de sa soie : il a, de plus, procuré une dévideuse à Odieu et fait des avances sur une pièce en travail. — Le Conseil, après délibéré, a prononcé que la soie en solde sera maintenue au taux de 7 c. le gramme.

Séance du 15 avril 1840. — Présidence de M. Riboud.

Entre Delique, apprentie, et D^{lle} Tollon, chef d'atelier : — Les parties avaient déjà comparu précédemment devant le Conseil, qui les avait remises à quinzaine, pensant que, dans l'intervalle, elles se concilieraient. — Un certificat de médecin constate que la D^{lle} Delique est hors d'état de pouvoir continuer son apprentissage. — Le Conseil, après délibéré, a prononcé : Que les conventions seraient résiliées moyennant une indemnité de 60 f. envers la D^{lle} Tollon ; stipulant, d'autre part, qu'il y aurait lieu à une nouvelle indemnité si, avant le délai d'un an, la jeune fille se trouvait dans un état de santé qui lui permit de rentrer dans la partie.

Entre D^{lle} Demartin, ouvrière, et Millet, chef d'atelier : — La D^{lle} Demartin demande à quitter l'atelier de Millet, dont elle est débitrice, alléguant, pour motif, que la D^{me} Millet l'accuse d'être la maîtresse de son mari. — Le Conseil, après avoir entendu la D^{me} Millet, qui nie le fait, passe outre à l'audition des témoins de la D^{lle} Demartin, et ordonne qu'elle continuera de travailler chez Millet, jusqu'à entière extinction de sa dette.

Entre Rampignon, ouvrier, et Decomberousse, chef d'atelier : — Après avoir terminé son apprentissage chez ce dernier, Rampi-

gnon s'était engagé à y travailler pendant un an, en qualité de compagnon, et de lui compter 100 fr. d'indemnité dans le cas où il viendrait à le quitter avant l'expiration de ladite année. Aujourd'hui, Decomberousse, qui n'a point d'ouvrage à lui donner, veut bien lui signer son livret, mais il entend le charger de l'indemnité précitée ; et, c'est de cette prétention que Rampignon appelle maintenant devant le Conseil. — Le Conseil, après délibéré, a ordonné la radiation de l'inscription de 100 fr. sur le livret, et prononcé la nullité de l'engagement.

Séance du 23 avril 1840. — Présidence de M. ARQUILLÈRE.

Entre Mermet, chef d'atelier, et Vinant, apprenti : — Mermet explique qu'il a été assez content de son apprenti pendant 18 mois, mais qu'il ne fait plus rien maintenant dans le but de se faire renvoyer. Vinant, de son côté, objecte qu'il s'est dégoûté après avoir été accusé, mainte fois, de répéter ailleurs ce qui se passe chez son maître, et traité d'espion. — Le Conseil, après délibéré, a ordonné que l'apprentissage serait continué et l'apprenti placé sous la surveillance de l'un de ses membres.

Entre Gonthier, chef d'atelier, et Filleule apprentie : — Gonthier réclame une indemnité, attendu que la D^{lle} Filleule refuse d'achever son apprentissage. Celle-ci observe que son chef, qui tient maintenant un cabaret, veut la forcer à servir le dimanche : elle donne, en outre, des explications desquelles il résulterait que Gonthier aurait fait quelques tentatives pour l'engager à être sa maîtresse. — Le Conseil, après délibéré, et sans s'arrêter aux derniers motifs de la D^{lle} Filleule, a prononcé purement et simplement la résiliation de l'acte d'apprentissage. B. B.

RAPPORT DE M. SCHUTZENBERGER,

MAIRE DE STRASBOURG,

SUR LES CAUSES DU PAUPÉRISME ET LES MOYENS LES PLUS CONVENABLES D'EN PRÉVENIR
ET D'EN CORRIGER LES EFFETS.

Il nous est cependant heureux de pouvoir détourner les yeux de la Babel gouvernementale, de l'idéologie stérile et trop souvent dépravée de la presse *honnête et bien pensante* pour les reporter sur des travaux sérieux, empreints d'un noble sentiment de moralité et de préoccupations tout humanitaires.

Le travail de M. le Maire de Strasbourg réunit ces conditions à un degré incontestablement supérieur. L'accueil fait à ce travail dans le sein du conseil municipal de cette ville, nous est un indice des grands bienfaits que pourrait réaliser la magistrature municipale, si partout elle se montrait aussi soucieuse de la misère publique, aussi pénétrée de ses devoirs, aussi intelligente des besoins actuels de la société.

Les noms de MM. les membres du conseil municipal, en qui M. Schutzenberger a trouvé un concours si empressé, méritent une mention et une place qu'ils trouveront certainement dans notre journal. Les bonnes idées et les actes utiles doivent avoir partout la libre entrée ; ils méritent la considération et l'estime de tous, sans distinction de bannière et de parti, et le nôtre sait leur en offrir des marques partout où il les rencontre.

Lorsqu'il s'agit de guérir un mal ou d'en adoucir les effets, il faut remonter à ses causes, en sonder la profondeur et comparer la puissance des remèdes au développement qu'il a pris. Nous nous proposons de remplir ce devoir en recherchant les causes générales du paupérisme et du malaise social dont il est la dernière et fatale expression.

Le travail libre, cette noble conquête des temps modernes, avait reçu, dès son origine, une organisation qu'il faut juger, non d'après la valeur relative et historique de sa forme, mais dans la pensée qu'elle devait réaliser. Lorsqu'il existe au sein d'une société des intérêts communs, il est utile de les unir, de leur donner une représentation légale, de les soumettre à une direction sociale, et lorsqu'il s'y rencontre des intérêts opposés, il faut encore les concilier, les classer, les subordonner les uns aux autres. Les anciennes corporations des arts et métiers, les maîtrises et les jurandes devaient réaliser ces idées aussi simples que vraies; elles en furent l'expression primitive, comme la commune avait été la forme native de la liberté civile et politique.

Les corporations dégénérèrent comme toutes les choses humaines qui ont duré longtemps; elles se changèrent en castes privilégiées; la division du travail y était arbitraire, quelquefois même opposée à la nature des choses. Le travail devint un monopole, et le sort des producteurs fut assuré aux dépens des consommateurs.

Pour relever l'organisation du travail de l'état de décadence dans lequel elle était tombée, il y avait deux choses à faire: il fallait ou conserver les anciennes institutions et en régénérer l'esprit, ou les détruire et en trouver de meilleures.

La réforme était possible, elle était facile.

La création de nouvelles institutions présentait de plus graves difficultés; mais lorsqu'on a le courage de détruire les institutions qui existent, il faut avoir la puissance de les remplacer par de meilleures. C'est à ce titre seul que les révolutions sont légitimes. On dédaigna la réforme des anciennes institutions, mais on fut impuissant pour en créer de nouvelles, et on se borna à proclamer quelques maximes, que la brillante stérilité du XVIII^e siècle avait prônées comme la loi nouvelle. Le nouveau code économique se composa d'un principe unique: *liberté absolue du travail*, c'est-à-dire, concurrence illimitée des travailleurs.

Personne n'avait mesuré la portée de ce principe, ni calculé les conséquences sociales qu'il pouvait avoir en se combinant avec les passions.

S'il ne s'agissait que de la production seule, s'il était permis de ne tenir aucun compte de la situation de ceux qui produisent, la question ainsi simplifiée pourrait se résoudre au moyen d'un principe unique; mais comme la production n'est pas le but, qu'elle est seulement un moyen, et qu'elle doit servir à satisfaire, dans une proportion équitable, les divers besoins des producteurs, il est évident que la question est d'une nature complexe et qu'elle s'élève aux proportions d'un problème social.

La production, ou, pour parler le langage des économistes, la richesse nationale, a augmenté d'année en année; mais la situation des producteurs ne s'est point améliorée dans la même proportion. La production croissante était la conséquence du principe économique que l'on avait adopté; la situation de plus en plus fâcheuse des producteurs fut la conséquence du manque total d'institutions qui en régularisent l'action.

La somme des besoins est en raison des moyens qu'on possède; elle augmente, elle diminue avec eux, de manière cependant que les moyens ne s'élèvent jamais au niveau des besoins qu'ils doivent satisfaire.

La mesure matérielle de la production et de la consommation est donc insuffisante; il faut rechercher une mesure plus vraie dans les idées que les producteurs peuvent avoir de la sécurité de leur position, des espérances qu'elle comporte, des craintes qu'elle inspire. Les espérances ou les craintes de l'avenir exercent une influence puissante sur le bonheur, et leur action sur la morale publique est immense. Lorsqu'on envisage la situation des producteurs sous un point de vue purement matériel, il est incontestable qu'elle s'est améliorée d'une manière notable; il n'en est plus ainsi lorsqu'on l'apprécie du point de vue moral; elle a perdu beaucoup plus en sécurité qu'elle n'a gagné en avantages matériels.

Le principe d'une concurrence illimitée étant devenu le seul régulateur du travail, le travail s'est transformé en une guerre incessante entre les producteurs. Si les conditions de la lutte étaient égales ou du moins réglées avec équité, s'il n'était permis de se servir que d'armes loyales, l'on pourrait dire que le succès appartient au plus actif, au plus intelligent, au plus laborieux, et que personne n'a droit de se plaindre de la place qu'il occupe; mais les choses ne se passent pas ainsi. Le charlatanisme et la fraude savent se faire une large part dans des bénéfices auxquels l'honnête homme ne veut et ne peut prétendre; il ne peut soutenir une concurrence dans laquelle la mauvaise foi entre

comme un élément de succès. L'on dira peut-être que le consommateur n'est pas long-temps la dupe de pareilles manœuvres et que la justice saura les réprimer; mais on oublie que les produits peuvent avoir beaucoup d'apparence et peu de valeur réelle, que l'acheteur trompé a payé; que s'il n'achète plus une seconde fois, d'autres achèteront, paieront et seront trompés comme lui; que ces ventes frauduleuses, et la faillite qui en est souvent le terme, influent sur les prix, et qu'enfin la justice ne peut atteindre des faits qui se tiennent sur la limite du crime et du délit sans la franchir.

La concurrence sans frein et sans règle est un appel incessant aux plus mauvaises passions; le désir de ruiner ses concurrents l'emporte souvent même sur l'attrait du gain; pour arriver à ce but, il n'est pas de sacrifice devant lequel on recule. L'activité redouble, le travail est poussé à ses dernières limites, les affaires se multiplient, les bénéfices décroissent. L'on dit que le consommateur jouit des avantages que produit cette lutte; c'est une erreur, car le consommateur est aussi producteur, et perd plus en cette qualité qu'il ne peut gagner dans l'autre.

Pour écraser ses concurrents, il faut diminuer, plus qu'ils ne peuvent le faire, les frais de production; deux conditions différentes en donnent les moyens: la diminution du salaire de l'ouvrier, la réduction des bénéfices. Le salaire de l'ouvrier ne peut descendre au-dessous d'une somme équivalente à ses premiers besoins; la réduction des bénéfices a ses limites naturelles, elles sont fixées par la somme des besoins du producteur, l'étendue des affaires auxquelles il se livre et les procédés que ses capitaux lui permettent d'employer. La division du travail est le moyen le plus puissant de diminuer les frais de production et de compenser la décroissance des bénéfices par l'étendue de la production; mais pour s'en servir avec succès, il faut disposer de capitaux considérables, acquérir des machines coûteuses, faire des constructions importantes, enfin donner à son industrie toute l'étendue, tous les développements qu'elle comporte.

L'industrie de l'artisan est donc perdue du moment que des établissements industriels lui font concurrence. La lutte s'ouvre alors entre ces établissements eux-mêmes, et comme les plus considérables d'entre eux peuvent se soutenir en raison de l'étendue de leur production avec un minimum de bénéfice qui tue ceux de moindre importance, il en résulte que le principe de la liberté absolue du travail, poussé à ses dernières conséquences, conduit au monopole des grands établissements industriels.

Quand les grands établissements restent seuls, la lutte ne con-

tinue guère entre eux, car ils disposent de capitaux suffisants. Ils ne peuvent donc plus s'en servir comme d'une arme de guerre ; le salaire des ouvriers ayant été abaissé par suite de la lutte antérieure à ses dernières limites, ne peut plus influencer sur la diminution des frais de production, et les bénéfiques ayant été réduits autant que possible, les industriels ne conservent plus les uns sur les autres d'autre avantage que celui qu'une gestion plus active et plus intelligente peut leur donner. Arrivés à ce degré de développement et de supériorité, l'on verra bientôt les grands établissements traiter entre eux de puissance à puissance, et s'assurer les bénéfices du monopole qu'ils ont conquis au moyen de la liberté, sauf à recommencer la guerre avec d'immenses avantages si de nouveaux adversaires osaient imprudemment se présenter dans la lice.

La destruction progressive des classes moyennes, la décroissance des bénéfices du travail et des capitaux, et l'instabilité de toutes les positions, telles sont les conséquences d'une concurrence illimitée ; l'influence morale qu'elles exercent sur toutes les classes de la société ne se révèle que trop par les faits qui se passent journellement sous nos yeux.

L'industriel ou le négociant supplée à la faiblesse de ses moyens par le crédit ; il en abuse lorsqu'il se sent déchoir, et pour conserver le plus longtemps possible cette dangereuse ressource, il multiplie ses affaires ; il fait des dépenses qui dépassent ses ressources réelles, se soutient au moyen de revirements sans nombre, et lorsqu'enfin une crise financière met sa position à nu, la faillite ou la banqueroute fait supporter à d'autres les fautes qu'il a commises. L'opinion, qui devine que ces chutes si fréquentes tiennent à des causes générales, considère ceux qui succombent comme des victimes et non comme des coupables. L'artisan auquel l'industrie vient faire concurrence, après avoir redoublé d'efforts et de travail, se décourage, s'étourdit et hâte sa ruine par le désordre. Est-il étonnant que l'ouvrier dont le salaire est de plus en plus réduit, dont la position n'est pas plus assurée que celle de ses chefs, se livre à des excès qui l'abrutissent au moral comme au physique ? et ne faut-il pas admirer ses vertus, lorsque, malgré tous les vices de l'organisation du travail, l'on trouve dans cette classe tant d'excellentes qualités morales ? Faut-il s'étonner dès lors que personne ne se contente plus de sa position ? le besoin d'en changer n'est-il pas un indice grave du malaise social ? l'inconcevable légèreté avec laquelle on dépense ses ressources et celles des autres, n'est-elle pas la conséquence de l'état précaire de la plupart des positions ?

Une pareille situation n'est-elle pas faite pour renverser le foyer domestique et pour détruire le bonheur que donne la vie de famille ?

(La suite aux prochains numéros).

BULLETIN MENSUEL.

« Le premier ministère sorti des rangs de la gauche depuis vingt-cinq ans ! » — style de la gauche mystifiée, — continue glorieusement le système de ses prédécesseurs ; et, à défaut d'autre mérite, M. Thiers possède, il faut le dire, à un haut degré, l'art d'emporter les fonds secrets sur tous les points, à l'extérieur tout aussi bien qu'à l'intérieur. Joignez-y le talent de jouer avec toutes les difficultés dont la destinée est d'être *emportées par le temps*, de savoir donner aux parlements un air d'occupation, et vous comprendrez pourquoi le ministère du 1^{er} mars a une ressemblance de famille si prononcée avec tous les systèmes passés, depuis Casimir Périer de glorieuse mémoire !

Cependant la situation se complique. — A l'intérieur, la plaie de l'agiotage gagne du terrain et porte d'inquiétantes atteintes à la paix et à l'ordre publics. — A l'extérieur l'horizon s'assombrit, et voici que l'Angleterre, — la grande boutique du monde civilisé, — comme si la besogne lui manquait au legis — se prépare à guerroyer : ici contre le royaume de Sicile qui, se croyant libre de gouverner son industrie des souffres selon sa convenance, n'a pas voulu rompre le traité concédé à une compagnie française, pour l'exploitation et la vente des produits de ses mines ; là, contre l'empire Chinois qui ne veut pas se laisser empoisonner avec son opium ; enfin, peut-être bientôt contre le pacha d'Égypte qui ose s'abstenir du régime des protocoles ! — Cinq ou six vaisseaux napolitains ont été déjà capturés par la flotte anglaise, et M. Thiers offre la médiation de la France qui sera sans doute acceptée. Fasse le ciel que nous n'en soyons pas pour les frais de conciliation !

— M. le capitaine Vallé, et, généralement, tous les officiers de la garde nationale qui ont pris part à la manifestation réformiste du 12 janvier ont été réélus aux dernières élections : ceci nous semble une riposte très significative envers M. Thiers qui ajourne si cavalièrement la réforme, et a su si bien superposer la question d'*opportunité* à la grande mesure de la conversion des rentes enfin adoptée par la Chambre des députés, à la majorité de 208 voix contre 163.

— M. Remilly, conservateur obscur, a repris la Proposition-Gauguier, au moment où la gauche, arrivant au pouvoir, mena-

çait, hélas ! de chasser de leurs positions les favoris du 12 mai. Et c'était un étrange spectacle que de voir la nouvelle presse ministérielle : le *Courrier-Français*, le *Temps*, le *Siècle* et le bon vieux *Constitutionnel* s'agiter de toutes leurs forces pour repousser les attaques de la nouvelle opposition. — Notez que la gauche aurait encore fait, sur ce point, très bon marché de ses principes, n'eût été qu'elle a eu l'heureuse idée d'envisager la prise en considération comme le plus excellent moyen de renvoyer aux *calendes grecques* la question de l'exclusion des députés-fonctionnaires.

— Le ministre parlementaire a cependant bien voulu laisser partir pour l'Algérie l'héritier présomptif, ainsi que M. le duc d'Aumale, son frère, avec autorisation d'y remporter, en huit jours, une ou plusieurs éclatantes victoires, pour servir de pendant à la promenade triomphale du Biban ! Nous recevrons incessamment le premier bulletin.

— La réforme gagne partout du terrain. Voici qu'elle fait irruption dans la Chambre haute, et qu'un jeune pair de France, M. d'Althon-Shée, fait entendre qu'il serait enfin l'heure d'empêcher la raison gouvernementale de violer sa liberté politique par l'abus des mariages de raison ! Et voici encore que M. de Montalembert, dans un noble mouvement de patriotisme, exprime la crainte que l'on ne fasse une halte dans le vide, et le désir que l'on retrouve le lendemain de juillet!....

— M. le duc de Nemours se marie ; — s'il plaît à Dieu, nous aurons demain un archevêque pour donner le baptême à M. le Comte de Paris.

C. A.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

« L'engagement de M^{lle} Rachel a été signé à la Comédie-Française. Le théâtre accorde à la jeune pensionnaire 27 mille francs d'appointements, une représentation à bénéfice garantie 15,000 f., et 18,000 fr. de feux, répartis en soixante-quatre représentations (environ 280 fr. par soirée) ; plus, un congé de trois mois.

M^{lle} Rachel s'engage à jouer deux rôles nouveaux dans l'ancien répertoire, sans compter celui de Phèdre qu'elle réserve pour sa représentation, qui ne pourra être réclamée par elle qu'après cinquante soirées données au théâtre. »

Le *Journal du Peuple*, après avoir frappé d'un blâme énergique les critiques indécentes et sans mesure dirigées par quelques feuilles contre la jeune fille du peuple parvenue et sa famille, termine ainsi quelques réflexions générales que les conditions de cet engagement lui ont suggéré :

Quoi, nous qui avons répudié l'aristocratie nobiliaire, qui ne voulons pas voir l'aristocratie d'argent lui succéder, nous admettrions que la supériorité du talent peut créer cette dernière aristocratie, la pire de toutes ! Mais depuis quand l'agréable doit-il

écraser l'utile? Quoi! ceux qui nous nourrissent, nous habillent, nous abritent, gagnent à peine assez pour eux, leurs femmes et leurs enfants, et ceux qui nous amusent auraient des fortunes insolentes! Non, nous ne sommes pas de ces théoriciens égalitaires, qui veulent évaluer un tableau de David à la toise, et payer à la journée les arts et le génie; mais, dites-moi, quand une profession qui donne à leur amour-propre mille existences par soirée, par exposition, par édition, qui les place si haut au-dessus de leurs semblables, rapporte au savant, à l'artiste, à l'écrivain, au peintre ou à l'acteur, de quoi vivre honorablement, en payant à la société leur dette d'activité, de travail, de production, de quoi mettre les siens à même d'en faire autant, devons-nous approuver des gaspillages aussi monstrueux que ceux dont les engagements de nos principaux artistes dramatiques nous donnent tant d'exemples? Qu'elle société, grand Dieu! que celle où Lamennais est si pauvre, où Fourier est mort sur un grabat, où ceux qui défendent le pays versent leur sang pour cinq sous par jour, et où des déclamations, des roulades et des pirouettes absorbent tant d'or et de diamants!

Est-ce donc toujours au détriment du nécessaire des uns que les autres se vautreront dans le superflu!

— Avant-hier, dit l'*Ere nouvelle* du 18, on a découvert dans une chambre d'une maison sise à Aix, rue du bon Pasteur, le cadavre d'une pauvre vieille femme, morte de misère selon toute apparence.

— D'après l'ordre du préfet du Jura, dit le *Patriote Jurassien* du 15, le directeur des contributions directes s'est rendu au château de M. de Vanois pour y faire, de concert avec le propriétaire, l'évaluation des pertes occasionnées par la dévastation et le pillage.

— Le 5 avril, dit le *Salinois* du 26, a eu lieu dans la ville de Cholet, l'inauguration du buste du général TRAVOR (*de Poligny*), de ce brave qui avait gagné à la pointe de son épée ses grades et ses titres. La présence à cette cérémonie de plusieurs chefs vendéens et d'un ancien aide-de-camp de Stofflet, a été un hommage rendu à la modération et à la clémence du général Franco-Comtois.

— « C'est d'après le refus persistant de M. de Cormenin d'accepter aucune espèce de récompense, dit le *National*, que le comité, après en avoir délibéré, a pensé qu'il ne remplirait pas le vœu des donateurs, s'il n'offrait pas au moins à M. de Cormenin une médaille en cuivre du prix le plus minime, à l'effet de perpétuer le souvenir du mémorable triomphe de la presse.

« C'est aussi pour se conformer au vœu de M. de Cormenin, et sur sa proposition à laquelle le comité adhère complètement, que le montant de la souscription sera employé de la manière suivante :

« Il sera fait cinq parts égales; ces cinq parts seront données à cinq jeunes filles pauvres, choisies dans autant de grandes villes, tirées au sort. Chacune des ces parts sera composée ainsi :

Pour dot. . .	1,200 fr.
Pour douaire. . .	200
Pour épingles . . .	100

1,500

Total des cinq parts. . . . 7,000

« M. de Cormenin, qui a voulu se charger des épingles, vient

d'adresser à cet effet au comité une offrande additionnelle de 500 fr. »

—« Par une ordonnance du 22 avril courant, dit le *Moniteur*, le roi a accordé la décoration de la Légion d'Honneur aux militaires de la 10^e compagnie du 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, blessés dans la glorieuse défense de Mazagran, qui viennent d'être proposés pour cette récompense par M. le maréchal Valée.

CHRONIQUE LOCALE.

M. de Cormenin a répondu par la lettre suivante à l'adresse des patriotes lyonnais :

Messieurs et chers concitoyens,

Et moi non plus, je ne saurais rester indifférent à cette démonstration de douze cents citoyens de Lyon, de cette ville si industrielle et si patriotique.

Et cependant ce n'est pas à ma personne qui vous est inconnue, ni à un simple écrit, tout véridique et consciencieux qu'il soit, ni à un courage civil dont mille autres avant moi ont donné l'exemple, que vos sympathies s'adressent, mais à la bonté de la cause que j'ai défendue.

Il est donc vrai, il faut le dire à l'éternel bonheur de notre pays, il existe dans toutes les classes de la société, et surtout dans les plus pauvres, une noblesse, une délicatesse, une générosité de cœur, un esprit de convenance, un bon goût de nation chevaleresque qui répugnent excellemment aux choses de cupidité et d'avarice. Laissons, Messieurs, laissons les courtisans, autre espèce d'ames, natures infirmes et dégradées, calomnier des sentiments qu'ils ne comprennent pas ; laissons-les se cramponner des deux mains à ces sacs d'or qui leur échappent, et noyer leur ignoble désespoir dans des pleurs qui nous font rougir ! Détournons les yeux de ce spectacle sans antécédents et sans nom.

Le temps viendra, Messieurs, où les vœux que vous formez avec moi pour l'affranchissement politique, l'éducation et le bien-être des classes pauvres et souffrantes, se réaliseront par la vertu de notre principe, par la liberté de discussion et par la force triomphante des idées ; le temps viendra où les nations, après avoir, pendant tant de siècles, doté les rois et les grands, sentiront aussi le besoin de se doter elles-mêmes ; elles secourront, avec leurs bras robustes, ces chaînes de misères et de servitude que leurs pères traînaient héréditairement depuis le berceau jusqu'à la tombe, et elles relèveront vers le ciel ce front sublime où Dieu a mis les sacrés caractères de la souveraineté, les signes du travail, de la moralité et de l'intelligence, et l'empire de la terre.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre bien dévoué et reconnaissant concitoyen.

LE 15 AVRIL 1848.

CORMENIN.

— Un mouvement d'amélioration, très faible encore, commence cependant à s'opérer dans les travaux de la fabrique et, en particulier, dans les articles de soies unies. Malheureusement, les affaires avec les Etats-Unis d'Amérique sont toujours nulles et il n'est guère permis d'espérer qu'une grande activité vienne bientôt succéder au marasme dans lequel notre fabrique se

traîne depuis sept à huit mois, si péniblement, si fatalement pour nos classes ouvrières.

Combien il serait désirable, cependant, de voir ces classes rendues au travail et affranchies enfin des secours de la philanthropie et de l'aumône ! car ces ressources si abondantes qu'elles aient été, et qu'elles soient toujours à Lyon, dans les jours de misère, ne s'élèvent jamais aux proportions du mal qu'elles veulent soulager.

Nous ne saurions trop le répéter, l'aumône sous telle forme qu'elle se présente, est un moyen exceptionnel, pour des cas pressants et imprévus, qui dégénérerait d'abord en institution et nous grèverait infailliblement d'une *taxe des pauvres*, imbécille panacée qui coûte annuellement à l'Angleterre plus de *deux cent millions* !

Ces considérations posées, il est de notre devoir de rendre justice aux nombreux efforts qui ont été tentés pour le soulagement des malheureux. — Ainsi la *maçonnerie lyonnaise* a donné au Grand-Orient une fête dont la recette brute élevée à 1,804 fr. 80 c. a produit net, au bénéfice des malheureux. 1,041 fr. 40 c.

M. Cusin, le fermier du droit des indigents, a abandonné une partie de son droit ; M. Duchamp, le propriétaire du Grand-Orient, a fourni gratis l'éclairage et a, de ses deniers, payé les gardes : l'imprimeur, M. Henri Brunet, a réduit son prix, en sorte que tous les frais ne se sont élevés qu'à 263 fr. 40 c.

Les commissaires nommés par les diverses loges ont fait des distributions en pain, viande et pommes de terre, et là, dans les habitations des malheureux ouvriers sans travail, ils ont été témoins de scènes déchirantes !

Encouragée par ce résultat, la Maçonnerie lyonnaise se propose de donner une seconde fête, au profit des ouvriers sans travail, le samedi 9 mai, à huit heures du soir, dans les salons du Grand-Orient aux Brotteaux.

Le Bal donné dans la salle du Grand-Orient, par la 1^{re} société des Souffleurs de Lyon, celle des Vrais-Amis de la Croix-Rousse et la société de bienfaisance des Artistes-Musiciens de Lyon que nous avions annoncée dans notre dernière livraison a produit net 788 fr. 65 c.

Enfin, les deux concerts si pompeusement annoncés par le *Courrier de Lyon*, et si malencontreusement appuyés par l'autorité municipale de Lyon, concerts dont l'idée avait germé sur un autre terrain qui lui eut été plus propice, si elle n'en eut été détournée, ont donné environ 480 fr. Le produit des deux concerts s'élevait à 10,300 fr. que les frais ont, comme on le voit, totalement dévoré.

— Le Conseil municipal de Lyon vient de voter une somme de 34,000 fr. à titre de subsides, pour les églises de *Saint-François* et de *Saint-Paul*. Cette somme se répartit ainsi :

Eglise de Saint-Paul.	10,000 fr.
Eglise de Saint-François.	24,000 »

La première présentait une demande de 22,000 fr., la seconde de 40,000. — Au point de vue des conseils de fabrique de ces deux églises, les sommes demandées, et, enfin, les sommes accordées sont la part proportionnelle des frais à la charge de la Commune, sur un chiffre total d'environ *trois cent quarante mille francs* qui figurent sur des états de dépenses, relativement à l'église de *Saint-Paul*, et sur des devis relativement à l'église de *Saint-François*.

Ainsi, même en admettant la convenance et l'opportunité de ces dépenses, nous trouvons que la dépense d'utilité est à celle de luxe ce que 1 est à 10! — Il n'est pas besoin d'en dire davantage pour faire comprendre combien les successeurs de saint-Pierre sont affectés de la profonde misère du peuple; combien ils sont, à la fois, amis de la splendeur et du faste, et de la simplicité primitive des apôtres de Jésus!...

— La Société de patronage pour les enfants pauvres de Lyon et de ses faubourgs, fondée par la *Maçonnerie lyonnaise*, sur la présentation d'un mémoire de M. César Bertholon, est sur le point de se constituer définitivement.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

MONSIEUR,

Strasbourg s'apprête à célébrer la fête de Gutenberg et le quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie. Loin de garder pour elle seule une si grande solennité, elle a fait un appel à toutes les principales villes de la France. Toutes ont promis leur concours. Lyon doit se trouver à leur tête. Car, plus que toute autre, notre cité a vu, il y a trois siècles, fleurir l'imprimerie, et ses maîtres imprimeurs rivaliser par leur savoir avec les Aldes et les Robert Estienne. Plus que toute autre, elle a contribué à l'émission de la pensée, à la cause du progrès, et elle a droit de préséance dans cette grande fête de la civilisation, dans ces honneurs rendus à une découverte qui a donné naissance au plus grand de tous les pouvoirs, à l'Opinion, cette reine du monde, comme l'appelait Pascal cent ans après.

Nous venons donc, Monsieur, en cette circonstance, solliciter votre officieuse coopération et vos sympathies, afin de nous aider à réaliser, au plutôt, par des souscriptions, le tribut que notre ville doit apporter à cette manifestation nationale.

Convaincus, Monsieur, que vous nous seconderez dans la tâche que nous nous sommes donnée, nous vous prions d'agréer nos remerciements, et de recevoir l'assurance de notre considération très distinguée.

Les membres du bureau de la Commission lyonnaise,

P. LORTÉT, médecin, président; — REYNAUD, doyen de la Faculté des Lettres dans l'Académie de Lyon, vice-président; — L. BOITEL, imprimeur, secrétaire; — L. PERRIN, imprimeur, trésorier.

Suivent les signatures des membres de la Commission.

— Une liste de souscription est déposée au bureau du Journal.

NOTA. Vous êtes prié de renvoyer, avant le 30 mai, la liste de souscription et le montant des sommes versées à M. L. Perrin, imprimeur, trésorier, rue d'Amboise, n° 6.

ON SOUSCRIT POUR LA FÊTE DU GRAND-ORIENT CHEZ MM.

L. GRAS jeune, rue Lanterne, 14.
J. BRUYAT, rue de Trion, 6 (St-Just).
BARQUI, place des Célestins, 9.
REYNIER, rue Confort, 17.

DETOURS, quai de Bondy, 158.
CHANÉ, quai Villeroy, 2.
ROMANO, rue Cornet.
BAJOLET, limonadier, place Confort, 6.

Le Directeur-gérant,

RIVIÈRE cadet.